

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**FORMATION « MAITRE(SSE) DE MAISSON »**

**Lieu de Formation – Saintes (17)\***

Mois	Date	Nombre de jours
Octobre 2023	16, 17, 18, 19, 20	5 jours
Novembre 2023	13, 14, 15, 16, 17	5 jours
Décembre 2023	18, 19, 20, 21, 22	5 jours
Janvier 2023	15, 16, 17, 18, 19	5 jours
Mars 2023	4, 5, 6, 7, 8	5 jours
Avril 2023	8, 9, 10, 11, 12	5 jours
Mai 2023	29, 30, 31	3 jours
<b>Total de formation</b>		<b>33 jours = 231 h</b>

\* sous réserve de place disponible

**Renseignements concernant le candidat à la formation :**

Nom : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse mail : .....

Adresse : .....

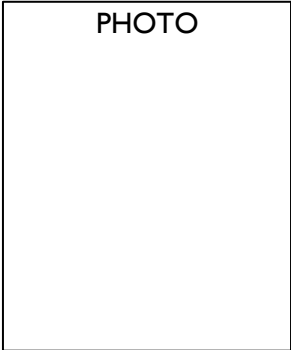
.....

Téléphone : .....

Fonction actuelle : .....

Depuis quelle date : .....

Type de contrat :  CDI  CDD  Contrat Professionnel  Autres .....



## Financement de la formation :

Employeur

Établissement :  Privé  Public

Nom et adresse de votre établissement employeur : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

N° siret : .....

Code NAF : .....

**Nom et prénom du référent au sein de votre structure :** .....

.....

**Téléphone :** .....

**Adresse mail :** .....

Fait à : ..... le .....

Signature du Salarié

Cachet et signature du responsable de  
l'établissement,

### Joindre au dossier de candidature :

- 2 photos d'identité dont une collée sur la première page du dossier d'inscription (au verso desquelles vous aurez noté votre nom)
- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- La photocopie des diplômes ou certificats en cas de demande de dispense
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de 3 mois.

### Dossier à retourner avant le 13 juillet 2023 à :

IRTS Poitou-Charentes – Secrétariat MM/SN – 1, rue Guynemer - BP 215 – 86005 Poitiers Cedex  
Responsable de formation et Référent de parcours : Dominique SYLVESTRE BARON  
Secrétariat : Isabelle PISSARD  
[mm@irts-pc.eu](mailto:mm@irts-pc.eu) Tél : 05 49 37 60 05

---

**■ Demande de dispense\* :**

- Pour les professionnels attestant du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de l'HACCP (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de la qualification Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) SNQ (dispenses suivant la date d'obtention de la qualification)
- Pour les professionnels attestant du CQP Surveillant(e) de Nuit
- Pour les professionnels attestant de la qualification de Maître.sse de Maison obtenue avant le 01.01.2015

	<b>Blocs de compétences de la Qualification Maître.sse de Maison</b>		
	<b>Bloc 1</b> Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie <b>70h</b>	<b>Bloc 2</b> Accompagnement des Personnes <b>77h</b>	<b>Bloc 3</b> Participation à l'équipe Pluri-professionnelle <b>49h</b>
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu avant le 01-01-15)			X
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenu avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST valide et HACCP		X

**\* joindre impérativement la copie de votre certificat/diplôme AVANT l'entrée en formation.  
Toute demande faite après l'entrée en formation ne sera pas prise en compte.**

---